



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 25 février 2024

Concert 24 février 2024 « call of terror » Vezeronce Curtin

Samedi 24 février dans une salle communale de Vezeronce Curtin louée sous le prétexte d'un anniversaire, on apprenait l'organisation d'un concert de black métal relevant de l'idéologie néonazie qui avait fait l'objet d'un arrêté d'interdiction dans plusieurs départements dont l'Isère.

L'information parvenue en fin d'après midi samedi du lieu situé en définitive en Isère a entraîné la mise en place d'un dispositif de contrôle dans la profondeur de la part de la gendarmerie qui a mobilisé 80 personnels qui ont effectué des contrôles systématiques aux abords du village ou à proximité de la salle.

Au total le concert a rassemblé 150 personnes dans une salle pouvant en accueillir 700, il a pris fin vers 1 h 30.

En tout plus de 330 véhicules ont été contrôlés et les identités des occupants ont systématiquement été relevées. Plusieurs infractions ont été constatées sur le champ qui ont fait l'objet de verbalisation.

Les organisateurs s'exposent par ailleurs à des sanctions dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende et les participants, par l'article R. 644-4 du même code instituant une contravention de quatrième classe .

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr